Verba seniorum, dans la mesure même où elle osera s'engager dans la publication de textes patristiques sans édition récente ou facilement accessible, en soigne davantage la présentation. Mais aussi que les éditeurs asseoient les bases critiques de leurs textes avec tout le sérieux dont a fait preuve M. Simonetti.

Jacques FONTAINE.

Biblia sacra iuxta Latinam Vulgatam Versionem ad codicum fidem iussu Pii papae XII cura et studio monachorum abbatiae pontificiae sancti Hieronymi in Urbe ordinis sancti Benedicti edita, t. XI :

Libri Salomonis, id est Prouerbia, Ecclesiastes, Canticum canticorum ex interpretatione sancti Hieronymi cum praefationibus et uariis capitulorum seriebus : Romae, typis polyglottis Vaticanis, 1957, in-4°, XVI + 202 pages.

L'on est heureux de voir, après une pause de quatre ans, se poursuivre cette ample publication d'un intérêt et d'une qualité scientifiques certains. Pour ces trois livres dits de Salomon, qui figurent constamment ensemble et dans le même ordre dans la tradition manuscrite, les éditeurs ont utilisé vingt-sept manuscrits et quatre fragments, certains palimpsestes et remontant jusqu'au VI^e siècle. Les prolégomènes fournissent une description détaillée des neuf manuscrits qu'il n'y avait pas eu lieu d'utiliser pour l'édition des livres antérieurs de l'Écriture, et qui, de ce fait, n'avaient pas encore été présentés au lecteur. Les éditeurs mettent en relief l'existence, à date ancienne, de deux familles, l'une espagnole, l'autre italo-insulaire, et de deux recensions : alcuinienne et théodulfienne. Les trois manuscrits qu'ils suivent de préférence sont le *Paris. lat.* 11553 (ou, à son défaut, pour Ecclésiaste et Cantique, le manuscrit 7 de Metz, du VIII^e siècle, détruit en 1944), le *Cavensis* 1 (14), du IX^e siècle, et, naturellement, l'*Amiatinus*. Ils nous fournissent aussi une vue très précise de l'importante tradition indirecte, sans compter un appendice minutieux sur le palimpseste de Saint-Gall 194, du VII^e siècle, enfin déchiffré. Comme les tomes précédents, celui-ci est un modèle de patience et d'érudition.

Pierre COURCELLE.

Histoire politique et culturelle.

G. DE SANCTIS, *Storia dei Romani*, vol. I, 2^e éd. : Firenze, Nuova Italia, 1956, 445 pages.

On ouvre ce livre avec curiosité. La première édition date de 1907 ; elle présentait une version de l'histoire primitive de Rome qui parut

un modèle de critique tempérée ; elle incorporait dans l'étude des origines les matériaux fournis par la préhistoire. Voici le nouveau livre cinquante ans après. Quels changements ce demi-siècle a-t-il apportés aux conceptions du maître? Rien. Il s'agit d'une reproduction pure et simple du texte original. Je n'ai pas su découvrir une modification, même dans les références : pour les *Fastes Capitolins*, l'édition de Degrassi est passée sous silence ; rien des fouilles nouvelles du Forum. De Sanctis polémique contre Pais, comme si leur guerre se poursuivait au royaume des ombres. Il n'est même pas tenu compte des travaux — par exemple, sur les origines du consulat — où De Sanctis s'était corrigé lui-même. Ce livre ne nous apprendra pas si tant de découvertes nouvelles avaient modifié ses thèses, et c'est un bien grand dommage.

A. Piganiol.

S. Mazzarino, *Trattato di storia romana* ; II : *L'impero romano* : Roma, Tumminelli, 1956, 605 pages.

Le premier tome du présent *Trattato*, consacré à la République, était l'œuvre de G. Giannelli. La période traitée par M. Mazzarino s'étend de la mort de César à la fin de l'empire d'Occident. Chacune des cinq parties de l'ouvrage est suivie d'un chapitre intitulé *Bibliografia e Problemi*. L'auteur y présente une bibliographie qui est sans nul doute la plus complète, la mieux classée que nous possédions. Il y justifie la position qu'il a prise au cours du texte sur les problèmes controversés, car il n'est guère de discussion où il n'intervienne pas une solution toujours personnelle.

I. *Saeculum Augustum.* — L'auteur étudie les pouvoirs d'Auguste, qui dérivent surtout de son *auctoritas* ; je suis étonné qu'il ne mentionne pas ici la *cura et tutela rei publicae* ; il n'en parlera, je crois, que sous Tibère, et pour dire que le prince y a renoncé. Il insiste sur le culte des héros de la famille impériale, et particulièrement de Caius et de Lucius Césars. Il y reviendra dans un appendice où il étudie la table de Heba. A ce sujet, il étudie aussi le grand camée de France : les deux personnages qui entourent Auguste dans le ciel seraient, précisément, Caius et Lucius ; cette théorie, entièrement nouvelle, me paraît avoir peu de chances de succès ; la table de Heba ne prouve pas, à mon avis, la survie du culte de ces héros, qui ne doivent leur place sur la table qu'au besoin qu'on avait de conserver la loi électorale de l'an 5, qui mutilait le vote du peuple.

II. *L'époque julio-claudienne, le « luxus » sénatorial et la révolution bourgeoise.* — M. Mazzarino accorde dès cette période un très grand intérêt à l'histoire chrétienne. Il étudie le statut civique de Paul, sa

chronologie, et il écrit : « Le plus insigne document de l'histoire impériale est la lettre de Paul aux Romains. » Mais, en même temps, il est très attentif à l'histoire des classes sociales, à l'économie. Ici paraît un thème qu'il appelle lui-même un « leitmotiv » de son livre. Selon M. Mazzarino, on peut suivre, à travers tout l'empire, une sorte de conflit entre la monnaie d'or, propre aux riches, et la monnaie divisionnaire, celles des bourgeois, des bureaucrates, des pauvres. Selon que la politique impériale favorise le pouvoir d'achat de la monnaie divisionnaire ou déprécie celle-ci, la classe moyenne et la classe inférieure sont avantagées ou ruinées. Par exemple, la réforme monétaire de Néron, en 64, a diminué le poids du denier, mais, en même temps, elle a fixé entre la monnaie d'argent et la monnaie d'or une parité qui était trop favorable à l'argent, lequel se trouvait surévalué. Ainsi, les détenteurs d'argent se trouvaient en quelque manière privilégiés. C'est là une théorie sur laquelle il convient d'attendre le jugement des économistes. Elle conduit à affirmer une sorte de cours forcé de l'argent, dont les textes n'ont pas gardé de trace.

Notons une autre thèse, qui intéresse particulièrement notre *Revue*. Ce sont les légionnaires qui auraient diffusé à travers l'empire le latin vulgaire, qui serait d'origine paysanne italienne. Ces Italiens émigrés auraient créé en Illyrie la langue qu'ils transportèrent plus tard — au temps des invasions slaves — en Dacie, et qui est devenue le roumain.

La troisième partie, consacrée aux Flaviens et aux Antonins, est traitée plus rapidement. L'auteur insiste sur « l'idéal humaniste » des empereurs. Notons, en passant, qu'il soupçonne la princesse flavienne Julie d'être une bâtarde, née de Bérénice.

IV. *La démocratisation de la culture et la crise de l'État antique.* — Il faudra noter ici, en particulier, les controverses auxquelles l'auteur soumet les théories bien connues de Rostovtzeff et de Mickwitz. Il ne pense pas qu'il y ait eu opposition entre les soldats et les villes. Quant aux progrès de l'économie naturelle, il estime que la thèse de Mickwitz est plus exacte pour le III^e^ siècle que pour le IV^e^. A presque tous les empereurs du III^e^ siècle, M. Mazzarino attribue une politique de défense du denier, thèse qui surprend, si l'on songe aux progrès réguliers de l'inflation. Le cours forcé ne peut pas, semble-t-il, être considéré réellement comme une politique de défense.

La cinquième partie traite du *Bas-Empire*. Ici encore, les observations originales abondent. On peut citer, en particulier, les discussions sur les causes de la ruine du monde antique. Il note, en particulier, la renaissance des nationalismes provinciaux.

Impossible de résumer et de discuter tant de thèses souvent passionnantes. Il suffit de citer les trois appendices pour se rendre compte de la variété extrême des soucis et des compétences de l'auteur. Le pre-

mier traite de la table de Heba ; à vrai dire, l'interprétation qu'il propose ne sera sans doute pas acceptée : il suppose que les votes de centuries créées pour la *destinatio* n'étaient pas régulièrement dépouillés, mais qu'on tirait au sort une seule tablette pour les centuries de chaque prince. Le deuxième appendice traite des manuscrits de la mer Morte et propose de considérer Hyrcan II comme « le prêtre impie » des commentaires d'Habacuc. Le troisième, consacré à la tombe de saint Pierre, renferme des thèses nouvelles, qui ne seront pas toutes retenues, mais provoqueront des discussions fécondes, et personne ne refusera à la science si vaste de l'auteur, à sa pensée si forte, la plus vive admiration.

André PIGANIOL.

Moses HADAS, *A history of Rome from its origins to A. D. 529, as told by the Roman historians* : London, Bell, 1958, 232 pages, 18/6 sh.

Le concept qui a présidé à l'élaboration de cet ouvrage le destine à un large public plutôt qu'à des historiens qualifiés : il s'agit de présenter l'histoire de Rome sous le couvert de citations d'auteurs anciens, avec les raccords nécessaires ; c'est de quoi vivement intéresser les lecteurs, qui hésiteront peut-être cependant à adopter le principe énoncé dans la Préface, que « pour saisir la contribution de Rome à l'histoire ultérieure de l'Europe la réalité des événements importe moins que la forme dans laquelle les anciens nous l'ont transmise ».

J. MAROUZEAU.

Raymond BLOCH, *Le mystère étrusque* : Paris, Club français du livre, 1956, 244 pages, 50 planches hors texte.

La publication de ce volume par le « Club français du livre » consacre, en même temps que l'autorité du jeune maître des études étruscologiques en France, l'intérêt qu'elles éveillent de plus en plus dans le grand public. Voici un exposé très clair — un « mystère en pleine lumière » — qui se recommande d'abord par l'objectivité et la modération du ton : les pages sur « les origines du peuple », par exemple, présentent les thèses de la provenance orientale, à laquelle l'auteur demeure fidèle, et de l'autochtonie, sous la forme que lui ont donnée MM. Pallottino et Altheim, avec une rare équité.

D'ailleurs, impartial ne veut pas dire impersonnel. Une telle aisance à dominer les problèmes n'est donnée qu'à un savant qui a cherché à les résoudre pour lui-même : l'étude de l'écriture étrusque est nourrie des recherches que M. Raymond Bloch a faites autour de l'alphabet du cratère de Vix ; le tableau de la civilisation en Toscane avant l'apparition des Étrusques, de la découverte qu'il a faite récemment d'un cimetière villanovien à proximité de Bolsena ; son évocation des villes

étrusques, de ce que lui ont révélé ses fouilles et ses méditations sur le site de Volsinii ; on retrouvera, enfin, dans son chapitre « Le monde et l'art », les conclusions originales de l'enquête qu'il a menée ailleurs sur les peintures et les miroirs. Particulièrement neuve est la première partie, histoire de l'étruscologie, étruscomanie, ou *etruscheria*, de la Renaissance à nos jours. Elle est pleine, naturellement, de détails pittoresques, ceux qui concernent, entre autres, l'Académie étrusque fondée au XVIII^e^ siècle à Cortone et dont le président portait le nom de Lucumon. Plusieurs figures, celles de l'abbé florentin Luigi Lanzi et de l'Écossais Thomas Dempster, sont enlevées avec verve. Non moins savoureuse est la querelle de Piranèse et de Mariette, l'un reconstruisant la Rome des Tarquins et y trouvant les sources de l'architecture romaine, l'autre reprochant à Piranèse la part trop mince faite par celui-ci aux Grecs dans l'élaboration de l'art de Rome. L'illustration a le mérite de donner à la fois l'essentiel et de le renouveler par des documents moins connus. Les ressemblances entre l'art étrusque antique et l'art toscan de la Renaissance sont ingénieusement suggérées par la mise en regard d'une tête de terre cuite du V^e^ siècle et du Saint Georges de Donatello : autre aspect du mystère étrusque.

J. HEURGON.

Jacopo ZENNARI, *I Vercelli dei Celti nella Valle Padana e l'invasione Cimbrica della Venezia* (*Annali della Biblioteca governatica e Libreria civica di Cremona*, vol. IV, 1951, fasc. III) : Crémone, 1956, 80 pages.

Très intéressante tentative pour situer le lieu de la bataille où Marius vainquit les Cimbres en 102. Plutarque dit : τὸ πεδίον τὸ περὶ Βερκέλλας, les historiens latins les *Campi Raudi*. La localisation à Verceil (*Vercelli*) soulève une objection qui a fait couler beaucoup d'encre : pourquoi les Cimbres, ayant franchi les Alpes par le Brenner, auraient-ils dévié de leur route en remontant le Pô jusque dans le moderne Piémont? M. Zennari fait remarquer que le toponyme *Vercelli*, d'origine celtique selon Holder, a une large diffusion en Italie, et particulièrement dans toute la Cisalpine, et qu'il indique, souvent associé en cela au nom de lieu *Victumuli*, des *aurifodinae* et « une industrie extractive de métaux dans des terrains de nature alluviale ». Il y a eu des *uercelli* chez les Libici, au pied des Alpes Pennines, et ceux-ci détachèrent ensuite dans la plaine le Verceil classique ; mais il y en eut aussi chez les Insubres de Lombardie, et c'est chez eux que M. Zennari, par une nouvelle interprétation de la bataille du Tessin, en 218, place les *Victumulae* de Tite-Live (XXI, 45, 5 et 57, 9) ; il y eut des *uercelli* chez les Boiens de Plaisance ; il y eut des *uercelli* chez les Lingons du delta du Pô, et c'est à ceux-ci que se rapporterait la *lex censoria* que mentionne Pline, *N. H.*,

XXXIII, 78 : *extat lex censoria Victumularum aurifodinae in Vercellensi agro...* ; ce qui semble douteux : l'*ager Vercellensis*, chez Pline, ne peut désigner des « terreni vercellesi », un sol aurifère. — D'autre part, les *campi Raudi* rappellent eux-mêmes (Ernout-Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *raudus*) un « ancien terme technique de la métallurgie », un « minerai rougeâtre ». Ainsi, ce second toponyme irait dans le même sens que *uercelli*. De tout cela M. Zennari conclut qu'il faut chercher le site de la bataille en Vénétie, entre Rovigo et Ferrare (*Ferraria!*). Et il semble bien qu'il ait touché juste, en attribuant un sens générique à *uercelli* et en marquant le rapport de sens qui unit le mot à *raudus*. — On se demandera encore, malgré Holder, malgré sa diffusion en Cisalpine, en Narbonnaise, en Tarraconnaise, si *uercelli* est exclusivement celtique. Le *Vercellium* des Hirpins, dans Liv., XXIII, 37, se ramène-t-il à cette origine? Et les *uercna* étrusques, auxquels Schulze, *Z. G. L. E.*, p. 100, consacre toute une page? Et Virgile?

J. Heurgon.

Scarlat Lambrino, *Les Celtes dans la Péninsule Ibérique selon Avienus : Études portugaises*, t. XIX, 1956, in-8°, 35 pages.

On sait par Hérodote que, dès le v^e^ siècle avant notre ère, les Celtes, οἱ Κελτοί, avaient pénétré dans la péninsule ibérique et même s'étaient avancés jusqu'à la côte de l'Atlantique dans le Portugal actuel. Mais on peut remonter à une date encore plus ancienne grâce à Avienus, qui, dans son *Ora Maritima*, a utilisé certaines traditions antérieures à Hérodote. La question a été traitée par H. Hubert et par A. Berthelot, plus récemment par M. Bosch-Gimpera. M. Lambrino en donne un bon résumé, en s'efforçant d'y apporter quelques précisions nouvelles. Ses conclusions sont, en général, raisonnables et plausibles, mais les raisonnements sur lesquels elles s'appuient sont parfois bien fragiles et laissent place au doute. Il se sert, notamment, des noms de peuples mentionnés par Avienus pour en établir le caractère celtique et éclaircir l'histoire des migrations de ces peuples. C'est dire qu'il a recours à l'étymologie, matière délicate entre toutes. L'étymologie des noms propres est toujours difficile, surtout quand il s'agit des Gaulois, dont nous connaissons si mal la langue. On est surpris de voir M. Lambrino admettre l'explication du nom des *Kempsi* par le mot celtique *cemn-* « montagne ». Les choses ne sont pas si simples, car l'existence de ce mot n'est rien moins que prouvée. Il y a bien en brittonique un mot gallois *cefn*, breton *kein* « dos », mais le rapprochement possible avec le nom des Cévennes se heurte à la coexistence des formes *Cebenna*, *Cevenna* et Κέμμενον ὄρος ; la question n'est pas résolue. M. Lambrino rapproche le nom des *Sêfes* de celui de la station *Sefulae* (si la lecture en est bien sûre), entre Amiens

et Soissons, et il en conclut que le peuple des Sêfes établi à l'embouchure de la Mira était venu du nord-est de la Gaule. Il ne tient pas compte du fait que, mis à part certains cas spéciaux, le son *f* n'existait pas en gaulois (cf. Whatmough, *Celtica*, III, 249). Avienus mentionne un peuple *Berybraces* qu'on place en gros entre l'Èbre et le Jucar. M. Lambrino n'hésite pas à le croire celtique parce que sur le même territoire paraît se trouver une ville, *Baebro*, à laquelle il compare les noms de *Bebronna*, *Bibracte*, *Bibroci*, *Bebryces*, etc., formés du nom du castor. Ce sont là des rapprochements bien incertains. Aussi, tout en louant M. Lambrino de son zèle à étudier les noms propres celtiques, doit-on lui recommander d'être prudent à accepter les hypothèses des autres ou à en proposer lui-même.

J. VENDRYES.

Jérôme CARCOPINO, *Promenades historiques aux pays de la Dame de Vix* : Paris, L'Artisan du Livre, 1957, petit in-4°, 118 pages, IV pl. & IV cartes.

Une question se pose naturellement à propos des découvertes de Vix : comment expliquer la présence, dans ce coin de la Bourgogne, d'un aussi riche mobilier funéraire dans la sépulture à char de la princesse? J. Carcopino nous donne une réponse fort ingénieuse, brillamment exposée, séduisante même, mais qui prête à discussion, historiens et archéologues n'étant pas toujours d'accord. Une fois encore est reposé le problème du commerce marseillais et de ses voies de pénétration dans la Gaule continentale. L'auteur n'hésite pas et, s'appuyant sur les textes de Justin et de Posidonius, met en rapport l'oppidum du Latisco et la tombe de Vix avec le commerce de l'étain des Cassitérides que les Marseillais venaient chercher en ce pays de Bourgogne, là même où la Seine devient navigable. Mais ces écrivains sont loin d'être contemporains de la Dame de Vix : Justin écrivait quelque huit cents ans après l'inhumation de la princesse, Posidonius au 1er siècle avant J.-C. On peut admettre que ces auteurs aient relaté des états de civilisation antérieurs à leur époque, mais il est difficile de croire qu'ils aient dressé un tableau de la Gaule en ce milieu du dernier millénaire avant notre ère. La Celtique de Posidonius est celle de notre pays au moment de la conquête romaine. On nous dit que la Dame de Vix était une princesse mandubienne, mais y avait-il déjà des Mandubiens au Latisco, dont les occupants étaient alors différents des porteurs de la civilisation de La Tène que, seuls, connut Posidonius.

Le même décalage dans le temps se manifeste dans les documents historiques et archéologiques utilisés par l'auteur. C'est ainsi que la

découverte par les métallurgistes d'Alésia du bronze étamé serait la conséquence de la solidarité unissant l'oppidum d'Alésia au péage du Latisco. Aucun texte, aucune découverte archéologique n'autorise à projeter dans un aussi lointain passé l'invention des étameurs d'Alésia, et nous ignorons tout d'une Alésia hallstattienne. D'ailleurs, tout ce qu'on peut entrevoir de l'influence de la Grèce sur la civilisation et l'art de la Gaule continentale, à travers Marseille, légendes relatives aux origine des cités, écriture, n'est pas contemporain de la Dame de Vix et il est difficile de s'en saisir avant le IIe siècle avant J.-C.

Raymond LANTIER.

Homer H. DUBS, *A Roman City in Ancient China* : London (The China Society), 1957, 48 pages (China Society Sinological Studies ed. by S. Howard Hansford nº 5).

Ce bref travail, qui n'est autre que la mise en forme d'une conférence, nous rappelle une donnée historique curieuse, susceptible d'intéresser les latinistes : c'est la présence, au début de notre ère, d'une petite cité romaine auprès des confins nord-ouest de la Chine propre : cette localité, Li-jien en chinois, porte en effet un nom qui désigne en même temps « Rome » et « l'empire romain ». On en suit la trace dans les *Annales chinoises* durant plusieurs siècles.

M. Dubs, cherchant à rendre compte de l'origine de cette lointaine colonie, y voit une relation avec la campagne de Crassus en pays parthe en 55-54 avant l'ère chrétienne. Il présume que des légionnaires romains, faits prisonniers à Carrhae (Harran), puis s'étant échappés, se sont mis au service de l'empereur des Huns. Les Huns une fois défaits par les Chinois, ces mercenaires se seraient ralliés aux vainqueurs qui leur auraient alloué, pour y fonder une sorte de garnison, ce site de Li-jien voisin des marches de l'empire.

Ce simple résumé laisse apparaître la part d'hypothèses qu'entraîne cette déduction de faits. M. Dubs a cherché à rendre son propos plus convaincant en fournissant, dans les notes nourries qui suivent son texte principal, des données qui sont parfois d'un vif intérêt. Il n'en demeure pas moins que le lecteur aura quelque peine à adhérer pleinement à cette argumentation, sinon à titre de simple possibilité.

Louis RENOU.

Jean BÉRARD, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'antiquité* (Coll. de la Faculté des lettres de Paris) : Paris, Presses Universitaires, 1957, 522 pages, 1.800 francs.

Ceci est une seconde édition, revue et mise à jour, de la thèse de

J. Bérard, parue en première édition dans la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1941. Dans une courte préface, l'auteur précise les principales raisons d'être de cette seconde édition : depuis la guerre, les fouilles en Italie du Sud et en Sicile ont enrichi ou modifié nos connaissances archéologiques ; or, selon J. Bérard, ces nouvelles découvertes viennent confirmer sa thèse sur les rapports entre colonisation légendaire et colonisation historique en Occident.

Nous n'insisterons ici ni sur cette thèse, qui est bien connue, ni sur les compléments ou améliorations de détail qui ont été introduits d'une édition à l'autre : la bibliographie récente est bien à jour, des ouvrages plus anciens omis dans la première édition ont été rajoutés ; de même, dans le champ de l'archéologie, des indications rapides évoquent l'essentiel des dernières découvertes. Notons seulement qu'il a fallu à J. Bérard beaucoup d'ingéniosité pour transformer au minimum son texte ancien tout en tenant compte dans une très large mesure des fouilles ou des recherches plus récentes.

Mais ce n'est pas cette mise à jour qui constitue le principal intérêt de cette nouvelle édition. Dans sa préface (p. XIII), J. Bérard souligne à bon droit que l'on doit renoncer à la thèse, couramment admise il y a peu encore, selon laquelle la colonisation historique aurait été précédée d'une phase plus ou moins longue dite de « précolonisation ». A vrai dire, ce ne sont pas tellement les découvertes archéologiques récentes (comme le dit J. Bérard, *Ibid.* et p. 494) qui nous ont amenés, F. Villard et moi-même, à renoncer à cette théorie traditionnelle. Si l'on veut, les fouilles françaises à Mégara Hyblaea ont confirmé que l'on trouvait sur le site d'une ville grecque des vases ou des fragments de vases qu'on attribuait couramment, lorsqu'ils provenaient de nécropoles, à cette phase de « précolonisation » ; mais c'est surtout l'étude d'associations précises en Sicile et en Étrurie, aussi bien qu'une analyse typologique, qui nous a conduits à attribuer à des fabriques grecques occidentales, postérieures au début de la colonisation, cette céramique considérée jusqu'alors comme importée de Grèce propre avant la colonisation. Ceci dit, nous sommes heureux de voir nos conclusions adoptées sans réserve par J. Bérard, qui en souligne la portée. Une remarque, toutefois : dire (p. 494) que le manque en Occident de vases grecs antérieurs à la colonisation historique confirme la thèse légendaire, c'est supposer que l'absence de commerce régulier implique l'absence de contacts. Il y a là un postulat que l'on peut admettre, mais qu'il ne faut pas esquiver. En revanche, on conçoit aisément quel parti J. Bérard peut tirer des nouvelles trouvailles d'époque mycénienne dans les îles Éoliennes : la colonisation légendaire s'inscrit avec netteté dans les découvertes de Lipari.

Les lecteurs de cette *Revue* liront avec un intérêt tout particulier les

pages consacrées aux « Données de l'archéologie préhistorique : légende et histoire », qui sont la conclusion du livre. Ce chapitre (chap. XII) a été complètement récrit, on devrait dire repensé par l'auteur. Dans une vaste synthèse, les questions sont envisagées pour l'Italie et pour la Sicile, et le problème étrusque, dont les données sont parfaitement résumées, se trouve par là même posé, et exposé, avec une netteté particulière, notamment dans les pages où l'auteur cherche à situer l'un par rapport à l'autre villanovien et étrusque. Par une série de remarques pertinentes, J. Bérard exclut que l'on puisse établir un rapport entre le début de la civilisation orientalisante en Italie et la prétendue arrivée des Étrusques à l'époque historique : il s'agit, en fait, d'une « renaissance » due à l'apport d'éléments extérieurs, grecs en particulier. La véritable migration étrusque prendrait donc place dans le cadre des migrations « pélasgiques » d'époque préhellénique.

On voit par là les riches perspectives qu'ouvre cette nouvelle édition, synthèse qui sera indispensable à qui voudra étudier la première phase de la colonisation grecque en Occident[1].

G. VALLET.

Jean HURÉ, *Histoire de la Sicile* (Coll. « Que sais-je? ») : Paris, Presses Universitaires, 1957, 128 pages.

Le nouveau petit livre de M. Huré porte le n° 728 de la Collection « Que sais-je? », qui s'accroît sans cesse de nouveaux ouvrages et dont les mérites sont attestés par un succès légitime, remporté aussi bien à l'étranger qu'en France même. M. Huré, en partant des données géographiques essentielles, a su avec clarté exposer l'histoire si extraordinairement complexe et si passionnante d'une île qui a dû à sa position-clé entre le bassin occidental et le bassin oriental de la Méditerranée d'avoir été sans cesse un vrai carrefour de civilisations. Naturellement, ce sont les deux périodes étincelantes de cette histoire, la période grecque et la période normande, qui ont surtout retenu l'attention de l'auteur, mais ce n'est pas au détriment des autres siècles dont les vicissitudes sont toujours mises avec soin en lumière. On sera en particulier intéressé par le chapitre consacré à la place de la Sicile dans l'Italie contemporaine ; l'autonomie récente de l'île et les efforts financiers consentis en sa faveur ne paraissent pas encore avoir amélioré sensiblement le sort d'une région surpeuplée qui a besoin de voir résolument moderniser ses méthodes agricoles et de voir aussi se créer une industrie encore pratiquement absente.

1. Ce compte rendu était composé lorsqu'est survenue la terrible nouvelle de la mort accidentelle de Jean Bérard, qui met en deuil le monde scientifique en interrompant une carrière aussi riche de promesses qu'elle l'était déjà de résultats acquis. [N. D. L. R.]

On reprochera cependant à M. Huré d'ignorer, pour la période préhistorique et protohistorique, les recherches archéologiques capitales poursuivies par le savant surintendant des Antiquités de la Sicile orientale, M. Bernabo Brea, dans les îles éoliennes et dans le territoire de Milazzo. Ces fouilles, poursuivies suivant une rigoureuse méthode stratigraphique, permettent aujourd'hui de reconstituer avec précision la succession des civilisations qui se sont succédé dans ce secteur depuis l'époque néolithique jusqu'à la colonisation grecque. Je signale à l'auteur l'article capital de M. L. Bernabo Brea et M^lle^ M. Cavalier, intitulé *Civilta preistoriche delle isole eolie e del territorio di Milazzo* (Rome, 1956). On aurait aussi aimé voir mentionné le vaste mouvement de recherches archéologiques qui se dessine depuis peu sur le site des anciennes cités grecques et, en particulier, les intéressantes fouilles pratiquées pour le compte de l'École française de Rome par MM. Vallet et Villard à Megara Hyblaea. Enfin, pourquoi n'avoir pas dit quelques mots des admirables paysages siciliens qui suscitent aujourd'hui un si important mouvement touristique dont la Sicile tire grand bénéfice?

Raymond Bloch.

Silvio Panciera, *Vita economica di Aquileia in eta romana* (*Associazione nazionale per Aquileia, Quaderno*, n° 6) : Lido-Venezia, 1957, 133 pages, *Indices* des auteurs anciens, des inscriptions, des auteurs modernes, des lieux et choses notables.

Ce petit ouvrage est le sixième d'une série qui concerne Aquilée. Il faut admirer l'activité d'associations qui, comme celle d'Aquilée, se consacrent à l'étude et l'illustration des villes où elles ont pris naissance et où elles se sont développées.

Il s'agit ici d'une étude d'histoire économique, fondée, comme il se doit en bonne méthode, sur l'utilisation conjointe des textes, des inscriptions et des documents archéologiques. Les recherches économiques — et aussi sociales — sont les bienvenues dans notre domaine. Elles sont trop peu nombreuses chez nous comme en Italie, en face de l'importance qu'elles ont prises dans les pays de l'Est, à en juger par les revues d'histoire ancienne qui nous parviennent de Russie, de Pologne et des autres pays voisins. Il y a là un aspect de la civilisation antique qui, sans avoir la primauté qu'on lui reconnaît parfois à tort, n'en présente pas moins un intérêt extrême. Ici aussi, nous devons tâcher de ne pas être pris de vitesse, et encourager vivement tous les jeunes dont l'attention est attirée par l'économie, les techniques, les questions sociales de la Grèce ou de l'Italie ancienne.

Guidé par d'excellents maîtres, tels, entre autres, MM. Degrassi, Bru-

sin et Sartori, M. S. Panciera a fait œuvre utile en éclairant concrètement les divers aspects de la vie d'Aquileia. Voici les thèmes successifs de son étude : l'agriculture et ses différentes productions ; l'élevage, la chasse et la pêche ; l'industrie des vêtements, des mines, du bois, de la céramique et les industries mineures ; le commerce, les voies fluviales, lagunaires, terrestres, le *portorium*, l'étendue et les directions du trafic, les maisons commerciales ; enfin, l'évolution économique générale de la cité. L'étude est bien menée, l'analyse des documents précise, et cette première publication d'un jeune savant fait bien augurer de son avenir.

Raymond Bloch.

Pierre Lévêque, *Pyrrhos* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 185) : Paris, 1957, 735 pages et 7 planches hors texte.

Un sujet particulièrement attachant. Mais aussi un sujet très difficile : rareté des bonnes sources et abondance des mauvaises ; élaboration dès l'Antiquité d'un ou plusieurs Pyrrhos de légende ou d'enluminure ; foisonnement d'une bibliographie érudite où interprétations, systèmes, hypothèses ont proliféré grâce à l'aisance que leur laissait cette documentation imprécise et contradictoire. Or, en dépit de si graves et grands obstacles, une incontestable réussite : P. Lévêque a mené à bien sans lassitude une tâche souvent ingrate et sa thèse mérite de vifs éloges.

Elle est écrite avec entrain et on lui passe volontiers la preste ironie dont sont victimes, parfois, des solutions indéfendables, trop fréquentes dans la *Literatur* antérieure. L'exposé procède avec méthode, grâce à de nombreuses divisions et subdivisions qui facilitent l'étude des points litigieux. Le recours à des appendices permet, dans le corps des chapitres, de rendre plus alerte l'examen critique, qui ne s'interdit pas, d'ailleurs, de couper au plus court en renvoyant à l'argumentation d'un devancier. Mais, lorsque l'auteur n'emprunte pas ces raccourcis, la minutie nécessaire à une discussion probante ne nuit jamais à sa clarté, si bien que l'attention du lecteur se maintient sans faiblir jusqu'au cœur des plus broussailleux débats. Un solide bon sens conduit au choix de la solution présentée, sans que le degré de certitude en soit majoré. L'emploi du critère de vraisemblance est loyalement signalé, sans illusion sur sa portée. Il se manifeste partout une rare lucidité, d'autant plus sympathique qu'elle ne conduit pas au scepticisme négateur, comme le prouve la vigoureuse et fine conclusion qui brosse le portrait de Pyrrhos, fait le bilan de son œuvre, retrace et explique l'éclatant destin de sa gloire posthume. Qu'on ajoute une culture étendue, nourrie de lectures très éloignées à la fois du sujet et de l'Antiquité, et on comprendra que

j'aie parlé de réussite. Avantageusement, remplaçant les travaux de R. Schubert (1894) et d'O. Hamburger (1927), ce livre sera l'ouvrage de base sur Pyrrhos. Longtemps? Tant mieux si des documents nouveaux, dont la découverte peut s'accélérer surtout dans la Grèce du Nord-Ouest, en démantèlent certains chapitres. Du moins fournit-il le cadre pour les détails comme pour l'ensemble, pose-t-il les problèmes et construit-il un « homme » et un « roi » Pyrrhos qui se tiennent.

Il s'agit bien, en effet, d'une biographie, celle d'un souverain hellénistique, et, pour m'en tenir au domaine de cette *Revue*, l'expédition occidentale n'est pas envisagée du point de vue de Rome. Comme le sujet l'imposait, on ne fait qu'entrevoir Fabricius, et P. Lévêque, se refusant à « passer au crible toute la politique romaine du demi-siècle précédent » (p. 309), marque seulement sa préférence pour l'interprétation d'A. Passerini (*Athenaeum*, 1943) : l'aristocratie romaine s'intéressait beaucoup plus que les démocrates à l'Italie méridionale. Mais la chronologie, par exemple, est commune aux deux histoires et, pour la fixer, il faut souvent examiner bien des questions connexes. Par exemple encore, l'étude de la politique monétaire de Pyrrhos — une des nouveautés capitales du livre — ne permet pas d'éluder le problème des monnaies romano-campaniennes : contre H. Mattingly et E. A. Sydenham, P. Lévêque se rallie pour l'essentiel à la construction de M^me^ L. Breglia : quand s'ouvre le conflit, Rome pratiquait déjà le trimétallisme. Les historiens de Rome auront donc plus d'une fois eux-mêmes à manier ce livre.

Est-ce à dire que, comme leurs voisins de l'histoire hellénistique, ils en adopteront toutes les conclusions? Le penser reviendrait à désespérer de leur habileté dialectique, et l'auteur dissimule si peu ses propres hésitations que cet espoir ne l'a certainement jamais bercé. Sur tel ou tel point, personnellement, j'accentuerais encore ses précautions. Si le passage en Italie s'accomplit en mai 280, juillet me paraît trop précoce pour la bataille d'Héraclée. Si celle d'Ausculum se place en juillet 279, je ne comprends pas le retard jusqu'au début de 278 de la seconde ambassade de Cinéas, retard pourtant nécessaire, et même minimum, si le troisième traité polybien entre Rome et Carthage, au printemps 278, explique l'échec de ces secondes négociations, dont il est dit — autre affirmation contestable — qu'elles eussent sans doute abouti si elles avaient été engagées au lendemain de la défaite romaine. Etc. Chaque lecteur, à coup sûr, accrochera de la sorte ici ou là. Mais, sur un sujet aussi touffu et obscur, il subsistera toujours, je le crains, de plus grands mystères que le détail événementiel. Pourquoi le passage en Sicile, qui, s'il eût conduit à la conquête de l'île, eût obligé à choisir entre Rome et Carthage pour objectif de la prochaine offensive? Pourquoi le retour en Grèce? P. Lévêque répond par la psychologie, voire (p. 651) par la

caractériologie : « une grande âme que l'immensité même des tâches exaltait », un « ennemi des possessions tranquilles », cherchant « un antagoniste à sa mesure » (p. 402-403), une « ardeur où toutes les puissances de l'être se déchaînaient » (p. 657), etc. Mais, chez un chef de guerre dont la hardiesse novatrice n'obnubile pas le réalisme, chez un chef d'État qui, au moins dans le domaine monétaire, voit aussi à la fois grand et pratique, on voudrait plus de suite dans des projets plus cohérents. A deux reprises, partir afin de revenir ensuite avec des forces plus grandes et, cette fois, irrésistibles? Soit. Mais, s'il est constant que l'imagination complaisante n'a pas manqué à Pyrrhos, P. Lévêque concédera qu'il en faut également pour en attribuer tant à son héros.

Bien des gloses pourraient donc accompagner pas à pas l'exposé. Au vrai, peu importe et même, au plus vrai, tant mieux. Car le sujet comporte toutes ces incertitudes, et c'est bien l'une des plus visibles et indiscutables qualités de cette thèse que son auteur puisse mener au cœur de problèmes aussi exaltants après avoir fait si bonne figure au milieu de si nombreuses et complexes querelles d'érudition.

André AYMARD.

Ernesto VALGIGLIO, *Silla e la crisi repubblicana* (Biblioteca di cultura, 60) : Firenze, La Nuova Italia, 1956, 253 pages, 1.000 lires.

L'auteur présente un Sylla dans le cadre de la République oligarchique romaine que celui-ci s'obstine à maintenir et à renforcer, par conviction et malgré les forces irrésistibles qui entraînent Rome vers son destin monarchique. A la fois défenseur sincère de la tradition et précurseur malgré lui, Sylla impose la légalité avec des moyens illégaux, recourt à une dictature qu'il n'aime pas pour sauver la constitution et, conscient de son impuissance, abdique fièrement : il atteste ainsi le caractère républicain des pleins pouvoirs dont il est revêtu. C'est une thèse opposée à celle de Jérôme Carcopino (*Sylla ou la Monarchie manquée*) qu'avance M. Valgiglio, du reste en termes courtois, et comme le différend porte sur les intentions, peu sur les faits, les deux historiens, malgré les divergences, se rejoignent dans le principal : pour l'un et l'autre, le régime de Sylla annonce le Principat et l'Empire, et le terme même de monarque-monarchie revient plus d'une fois sous la plume de M. Valgiglio, quand il caractérise un pouvoir absolu donné pour un temps indéterminé, sinon illimité (p. 61, 71, 185, 188, 193 et *passim*). Les contradictions sont inhérentes au sujet. M. Valgiglio ne cherche pas à les supprimer, car il les estime caractéristiques et de l'époque et de l'homme.

L'exposé se déroule selon l'ordre chronologique. Mais, conformément

à l'activité de Sylla, trois centres se dessinent immédiatement : les faits, le droit public, l'idéologie. A tous trois, M. Valgiglio a voué des soins diligents. Néanmoins, les pages réservées à la politique et à la législation de Sylla sont celles dont on retirera le plus de profit.

Juger des intentions de Sylla d'après l'investiture (novembre-décembre 82) de sa dictature est déjà difficile. M. Valgiglio insiste (p. 62) sur sa légitimité : elle a été ratifiée par la volonté populaire avec quelque apparence de liberté. D'autres, et dès l'antiquité, soulignent la non-valeur de cette opération. Les interprétations ne peuvent que varier (Mommsen, Carcopino, Wilcken, *Zur Entwicklung der römischen Diktatur*, Abh. Pr. Akad., 1940, p. 8). En effet — et telle est, à notre avis, l'origine de l'imbroglio — la dictature syllanienne présente à la fois un caractère traditionnel et un caractère révolutionnaire. Sylla a bel et bien été *dictus* (« nommé »), à dire vrai par l'interroi L. Valerius Flaccus, prince du Sénat (Cic., *Att.*, IX, 15, 2). Cela peut passer pour la procédure constitutionnelle, l'interroi étant le substitut des consuls habilités à « nommer » le dictateur. Mais l'interroi a-t-il alors — de connivence avec le vainqueur — imposé le dictateur aux comices, ou ceux-ci avaient-ils donné à l'interroi le droit de « nommer » le dictateur, ce que l'on peut inférer d'Appien, *B. c.*, I, 99, 462 (... αὐτὸν αἱροῦντο δικτάτορα...), qui passe sous silence le rôle de L. Valerius Flaccus? Les circonstances acculèrent les hommes à des innovations qui n'étaient que des palliatifs, et dont l'incohérence apparaît dans la mesure où persistent les éléments traditionnels.

L'abdication d'un Sylla « républicain », tel que le conçoit M. Valgiglio, geste noble et volontaire, suppose une relative indépendance de manœuvre. M. Valgiglio (p. 201) la rend à Sylla en datant cet événement du début de 79 av. J.-C., mettant hors de cause la tension que révèle le discours de Lépidus (Sall., *Orat. Lepidi cons.*, p. 270 et suiv., Ernout) : ce discours ne peut être que postérieur à l'abdication de Sylla ; Salluste aurait commis un anachronisme bénin. Or, fonder une chronologie sur ce texte revient à admettre que les paroles rapportées par Salluste ont été prononcées telles quelles. M. Valgiglio reconnaît bien que ce discours est une reconstitution historique, mais il n'en tire pas toutes les conséquences, s'achoppant à l'invraisemblance chronologique. Il faut aller jusqu'au bout et reconnaître le procédé antique du discours fictif, farci de slogans politiques dont la virulence n'est qu'un leurre et de réminiscences, pour ne pas dire de plagiats (voir D. Guilbert, *Salluste, « Oratio Lepidi consulis » et la II^e Olynthienne*, *Les Études classiques*, XXV, 1957, p. 296-299). Cela ne signifie pas que ce discours soit apocryphe, comme le veut M^lle C. Lanzani, *Valore storico della orazione di M. Emilio Lepido contro Silla dittatore*, Roma, octobre 1934, p. 435 et suiv., mais

simplement que, chez les Anciens, les nécessités littéraires l'emportent sur les exigences modernes de la reproduction fidèle. La controverse subsiste et la thèse de Carcopino (p. 201 et suiv.) se défend.

Les pages consacrées au droit public rendront des services éminents par leur précision et leur solidité. Elles contiennent un tableau de la législation et de l'administration syllaniennes aussi complet que le permet l'état de nos connaissances. A cette époque s'élaborent les institutions sur lesquelles le principat bâtira la hiérarchie mal définie de ses pouvoirs. M. Valgiglio a raison d'estimer que les consuls avaient un droit de regard sur les provinces pendant leur magistrature (cf. Cic., *Att.*, VIII, 15, 3 ; *Phil.*, IV, 9), mais la preuve qu'il en donne, p. 140 (« L'attestazione di Velleio sul giuramento di Pompeo, console nel 70, di non recarsi in nessuna provincia per la durata del consolato... »), n'est pas valable. Le témoignage invoqué, Vell., II, 31, 1 (*qui cum consul perquam laudabiliter iurasset, se in nullam provinciam ex eo magistratu iturum idque servasset...*), dit tout autre chose : il s'agit de province à la « sortie de charge », et non pendant le consulat (voir M. Gelzer, *Pompeius*, München, 1949, p. 72, et J. Van Ooteghem, *Pompée le Grand*, Bruxelles, 1954, p. 153).

M. Valgiglio consacre un chapitre important, « Sulla Felix », à l'idéologie. Sylla, conviction ou imposture, attribuait ses succès à la Fortune, non force capricieuse, mais divinité bienveillante et efficace. La Fortune donne la *Felicitas* : c'est pourquoi Sylla s'intitule *Felix*, soit le « pupille » (p. 167) de la Fortune. En Asie, il adore Vénus-Aphrodite, établissant, semble-t-il, un rapport entre Vénus et *Fortuna* ; il prend le surnom d'Épaphrodite : le protégé de Vénus. Il n'y a pas identité *Fortuna*-Aphrodite, mais la Vénus grecque, déesse olympienne, est dispensatrice de la Fortune. Par contamination, l'Aphrodite grecque et la Vénus romaine deviennent une déité nouvelle que les conquérants Sylla, Pompée, César, accaparent et exploitent pour installer leur domination. Il se crée toute une mystique justifiant la « monarchie plus ou moins larvée » (p. 185) d'un chef républicain doué de qualités qui l'élèvent au-dessus du commun des mortels. Sylla est le premier personnage historique qui réalisa le dieu-homme (p. 191).

Nous ne pouvons toujours suivre M. Valgiglio dans l'appréciation de ces courants de mysticisme. Pompée fut exalté comme un génie divin, venant tout d'abord du ciel : *de caelo delapsus*, dit M. Valgiglio en renvoyant à Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, 41. Or, Cicéron s'exprime plus prosaïquement : *omnes nunc in eis locis Cn. Pompeium* sicut *aliquem non ex hac urbe missum sed de caelo delapsum intuentur*. S'adressant à son frère Quintus, il écrit semblablement : *nam Graeci quidem sic te ita viventem intuebuntur*, ut *quemdam ex annalium memoria aut etiam de caelo divinum*

hominem esse in provinciam delapsum putent (*Q. fr.*, I, 1, 7). Une phraséologie hyperbolique ramène à des banalités des propos qui paraissent exaltants, séparés du contexte. Le rapprochement entre Jupiter et Sylla a-t-il la signification que lui attribue M. Valgiglio chez Cicéron, *Rosc. Am.*, 131 : *etenim si Iuppiter Optimus Maximus cuius nutu et arbitrio caelum, terra mariaque reguntur saepe ventis... hominibus nocuit,... quid miramur... L. Sullam, cum solus rem publicam regeret orbemque terrarum gubernaret... aliqua animadvertere non potuisse?* L'aversion pour l'appellation de *dominus* tient plus à des motifs politiques qu'à des motifs religieux, comme le croit M. Valgiglio (p. 191). Il y aurait lieu de mettre une sourdine au commentaire de l'apothéose, p. 192 : « Il divenire dio segnava quasi il passaggio dalla vita alla morte. Vespasiano, sentendosi morire, ebbe ad esclamare : « deus fio » (Suet., *Vesp.*, 23). Le passage a une autre portée : Vespasien plaisantait : *ac ne in metu quidem ac periculo extremo mortis abstinuit iocis... Prima quoque morbi accessione « ut, inquit, puto, deus fio »*. Dans le même ordre d'appréciation, il ne semble pas que l'on puisse tirer d'Appien, *B. c.*, I, 98, 456 : ὁ δὲ ἔργῳ βασιλεὺς ὢν ἢ τύραννος, οὐχ αἱρετός, ἀλλὰ δυνάμει καὶ βίᾳ, quelque idéologie (p. 194 : « Forse è in tal senso che devono essere interpretati il βασιλεύς e il τύραννος di cui Appiano... : concezione greco-orientale, data da un greco-alessandrino »), caractérisant le « règne » de Sylla. Appien définit avec du recul et à la grecque cette monarchie romaine sans la lettre. Les termes de « roi » et de « tyran » auxquels il recourt par approximation ne sont même pas opposés, ce qu'ils devraient être, si Appien voulait faire allusion aux tendances de la royauté hellénistique de droit divin.

La bibliographie est bonne. On regrettera toutefois l'omission de l'ouvrage de H. Erkell, *Augustus, Fortuna, Lateinische Wortstudien*, Göteborg, 1952, dont la contribution eût été fort utile. En effet, les définitions de *Felicitas*, de *Fortuna*, chez saint Augustin, *Civ. d.*, IV, 18 (*... felicitas illa est, quam boni habent praecedentibus meritis ; fortuna vero... sine ullo examine meritorum fortuito accidit hominibus et bonis et malis, unde etiam Fortuna nominatur*), sont loin d'être négligeables, car elles remontent aux sources de la religiosité romaine.

Nonobstant des renvois à des éditions vieillies (pour Ennius, Plutarque, Appien), le livre de M. Valgiglio, bien composé et vivant, avec ses références abondantes d'une rare exactitude, facilite considérablement l'étude de cette période où se désagrège la République, où naît l'Empire.

J. Béranger.

Raymond Schmittlein, *La première campagne de César contre les Germains, 58 avant Jésus-Christ* (Travaux et Mémoires des Instituts fran-

çais en Allemagne, 6) : Paris, Presses Universitaires de France, 1957, 216 pages, 1.000 francs.

M. Schmittlein replace sur le terrain la campagne de César contre Arioviste, et il aboutit à des conclusions très précises. Pour marcher à la rencontre des Suèves, le proconsul est parti de Langres ; à la troisième étape, il a son armée entre Fayl-Billot et Combeaufontaine ; c'est de là qu'il décida de se jeter dans Besançon. Arioviste, lui, arrivant d'Allemagne, était en train de franchir le Rhin à Vieux-Brisach, selon toute probabilité. Les Triboques protégeaient son passage. Il allait utiliser la route qui, depuis Argentovaria, aux environs de Colmar, passe au pied des Vosges et se proposait de saisir la Miotte, le Salbert et le Vaudois, positions d'où l'on contrôle les passages qui s'ouvrent aux environs de Belfort. De Besançon, César se porte vers Mandeure par les plateaux. Quand il s'établit dans la boucle du Doubs, ses éclaireurs vont prendre contact avec les avant-gardes adverses à vingt-quatre milles, soit donc à trente-six kilomètres de là, vers Rougemont-le-Château. A ce moment, le Romain et le Suève ont une entrevue : elle a eu lieu sur un tertre qui se dressait en une grande plaine (*B. G.* I, 43, 1). Cette *planities magna* s'identifie avec la plaine de Chaux, à dix-huit kilomètres de Montbéliard, et le *tumulus terrenus satis grandis* avec le monticule qu'on y voit, le Monceau, haut d'une vingtaine de mètres et long de deux cent cinquante. Ensuite, les deux adversaires se rapprochant, manœuvres et bataille vont se dérouler à Belfort. César aurait occupé au mont de Cravanche le carrefour des routes anciennes. Établi à six milles, au pied d'une montagne, Arioviste se serait tenu d'abord vers Vescemont, au débouché de la route d'Étueffont et de Rougegoutte. C'est alors qu'il tourna le camp des Romains pour couper leur ligne de communication avec Mandeure, et les Suèves s'installèrent dans le Vallon et sur la Miotte. La hauteur qu'Arioviste, selon Cassius Dion (XXXVIII, 48), tenta de prendre s'identifie avec le Salbert. Celle où César établit un camp secondaire pour rouvrir sa ligne de communication ne peut être, par voie de conséquence, que la colline des Barres. M. Schmittlein retrouve pour ainsi dire le rôle que joua en 58 chaque accident de la topographie belfortaine : jusqu'à l'énigmatique tour de la Miotte, dont il découvre l'état civil ou, pour mieux dire, militaire ; c'est une pile, le trophée érigé par les Romains victorieux, au terme de la poursuite sur le plateau des Chèvres. Cependant, cette remarquable étude n'intéressera pas seulement les habitants du territoire, à qui elle ne peut manquer de plaire ; la démonstration, qu'illustre bon nombre de vues et même des photos aériennes, est très détaillée, et même aux yeux d'un sceptique impénitent elle présente le très grand mérite de faire voir les liens qui rattachent ce problème de localisation avec l'en-

semble de l'histoire. M. Schmittlein a très bien senti qu'on ne pouvait placer la bataille à Belfort sans avoir résolu plusieurs questions préliminaires : position de César avant la campagne, position d'Arioviste, vitesse de marche de l'armée romaine et de la colonne suève. Toute cette première partie du livre est riche, mais le détail appelle souvent la discussion. L'auteur tient que le légionnaire était très lourdement chargé et que, portant de vingt à trente-cinq kilogs, il ne faisait normalement qu'une étape de dix kilomètres par jour. De ce faible rayon d'action, M. Schmittlein cite de nombreux exemples : en voici un qui n'est pas des plus probants (p. 116-117). Dans le *Bellum Ciuile* (3, 76, 4), César a écrit « duplicatoque eius diei itinere VIII milia passuum ex eo procedit », mais cette proposition ne signifie pas forcément que César, faisant faire à ses soldats deux marches en un jour, leur ait fait faire deux fois huit milles ; on ne peut en déduire que huit milles, une douzaine de kilomètres, constituent une étape normale, *iustum iter*. Le sens est que César fit faire deux marches, *duplicare iter*, et que la deuxième fut de huit milles. Elle n'est pas égale au *iustum iter* de la journée (*Ibid.*, 76, 1) ; au contraire, elle s'oppose à lui, et l'on aurait des raisons de penser qu'elle s'en distingue parce qu'elle fut plus courte, les soldats étant déjà fatigués. Admettons, comme M. Schmittlein le désire, que la première marche de la journée ait été terminée à neuf heures du matin : elle fut cependant beaucoup plus longue qu'il ne paraît le croire. Au chapitre précédent (75), César avait expliqué qu'il prépara soigneusement le départ rapide de son armée : le problème de la vitesse d'écoulement de la colonne ne se pose pas, car la nuit avait été employée à expédier les convois de bagages et une légion qui ferait une marche forcée ; le gros de l'armée partit ensuite « de quarta uigilia », c'est-à-dire à partir de trois heures du matin, puisqu'on était au mois de mai. Pour accomplir le *iustum iter* de la journée, les soldats marchèrent au moins six heures. On lit aussi (p. 116) que Cicéron vit César quitter Corfinium : non ! Cicéron était à Formies ; dans *uideo... Caesarem profectum esse* (*Att.* VIII, 14, 1), attention au sens de *uideo* avec l'infinitif ! Lorsqu'il s'agit de fixer au kilogramme près le poids du paquetage et au kilomètre près celui de la longueur de l'étape, mieux vaut y prendre garde. Vraiment, le problème du *iustum iter* est plus difficile qu'il n'y paraît dans ce livre allègre, et les textes exigeraient d'être scrutés d'encore plus près. De même en ce qui concerne la position d'Arioviste : M. Schmittlein, qui croit, comme nous, que la distinction des *Galli* et des *Germani* et l'établissement de la frontière au Rhin sont des créations de César, soutient, non sans vraisemblance, non sans de forts arguments, que la bataille *Ad Magetobriga* eut lieu en Allemagne, où les Gaulois étaient allés attaquer le chef suève, « ad se oppugnandum », il le dit lui-même.

Il le dit, mais dans le *Bellum Gallicum* (I, 44, 3), et que vaut un témoignage d'Arioviste, rapporté par César? L'auteur n'en paraît pas trop inquiet. C'est qu'il a vigueur et talent. Après avoir combattu en 1944 autour de la nationale 83, il n'hésite pas à secouer, à la cavalière, la domination de C. Jullian. Il admire César, un peu trop, à mon goût, s'il me permet de le dire.

Pour lui, la grande bataille que, sur le territoire de Belfort, César livra à Arioviste est un « Austerlitz en septembre », un Austerlitz parce que la manœuvre du Romain fut celle de Napoléon : une aile droite, en réalité peu considérable, trompe l'ennemi ; renforcée, la gauche culbute la moitié de la ligne adverse et tourne le reste. L'auteur, comme nous, estime que les expressions *a dextro cornu, a sinistro cornu* (I, 52, 2 et 6) sont ambiguës. Il rejette la traduction de L.-A. Constans. Ainsi, M. Schmittlein voit bien qu'il y eut un fléchissement à la droite de l'armée romaine, mais, comme il veut que César ait toujours été grand capitaine, même à ses débuts, il faut que ce fléchissement ait été voulu et que cette droite n'ait été constituée que par les cohortes auxiliaires. Pourtant, le récit distingue assez les cohortes du gros de l'armée, constitué par les légions, et l'on doit admettre que *a dextro cornu, a sinistro cornu*, s'appliquent à l'*acies* des légions. Au risque de passer pour un de ces hommes de cabinet qui confondent, dirait l'auteur, César avec un jeune tambour, je persiste à croire que le proconsul commandait cette aile droite, ce qui n'avait rien que d'ordinaire, et que là, sous son commandement, l'armée plia. D'où l'initiative du jeune P. Crassus, qui rétablit la situation. Ainsi, malgré tout le vif intérêt que suscite ce livre brillant et vivant, je ne suis pas convaincu que la bataille se soit déroulée « exactement comme César l'avait prévu » ; il faillit la perdre et elle fut gagnée grâce à un jeune chef de la cavalerie, si bien qu'elle préfigure, moins la victoire d'Austerlitz que celle de Marengo.

Michel RAMBAUD.

Charles PARAIN, *Marc-Aurèle* (*Portraits d'histoire*. Collection dirigée par J. Massin) : Paris, Le Club français du livre, 1957, 225 pages, 15 illustrations et une carte.

Ce petit livre, bien présenté et agréable à lire, est destiné à un public étendu, non aux spécialistes. Son texte est sans notes, mais il est suivi d'indications bibliographiques qui se montrent bien informées. Il abonde en citations directes, et non seulement des *Pensées*, mais aussi de la correspondance avec Fronton, dont il est fait un très bon usage. L'auteur, visiblement, a de la figure qu'il étudie une connaissance complète, où la critique ne fait jamais tort à l'estime, mais il a pris aussi une

connaissance étendue du temps et des milieux où son action se déroule, et tous les chapitres nous mènent à cette conclusion que le demi-échec de l'empereur-philosophe est dû, comme le caractère même de sa formation, moins aux faiblesses intrinsèques d'une pensée et d'une morale qui demeurent peu attaquables qu'à la gravité d'une crise économique et sociale à laquelle cette pensée et cette morale même ne pouvaient être adéquates.

C'est en ce sens et de ce point de vue que M. Parain se montre critique à l'égard du jugement même de Renan, qui faisait de Marc-Aurèle, on le sait, le champion vaincu d'une haute tentative rationaliste : « Le rationalisme de l'empereur philosophe, écrira-t-il en conclusion (p. 201), n'avait plus été qu'une illusion de rationalisme ; sa sagesse, une retraite hors du monde réel, qu'on ne saurait proposer en exemple à un citoyen, encore moins à un chef d'État ; sa vertu et sa bonté, trop souvent une faiblesse dont les plus forts avaient profité pour étendre toujours davantage leur pouvoir oppressif sur les plus faibles. »

Ces plus forts — l'auteur est assez juste pour comprendre qu'ils ne sont pas pires sous Marc-Aurèle qu'aux générations antérieures, ni Marc-Aurèle plus volontairement complaisant que ses prédécesseurs, mais le mal, selon lui, est devenu plus grave et incurable — ce sont les « grands propriétaires fonciers » ; et des pages assez intéressantes, rappelant l'opposition instituée au 1er siècle entre un Columelle et un Pline l'Ancien (p. 44 et suiv.), montrent la décadence fatale à laquelle se vouait une société qui prétendait à la fois perpétuer un système d'exploitation esclavagiste et se refuser, parfois délibérément, aux perfectionnements de la technique agricole, rêve intelligent de Columelle. Une ingénieuse utilisation de quelques mesures de Commode peu après son avènement, notamment la réponse à la pétition des colons du *saltus Burunitanus*, suggère que ces misères se sont aggravées sous l'administration de Marc-Aurèle ; les *Pensées*, remarque en effet l'auteur, « ne prennent jamais en considération les esclaves, les petits paysans, les ouvriers agricoles, les colons, dont la condition devenait de plus en plus dépendante... » Même devant un paysage rural, à la différence d'Antonin, Marc-Aurèle réagit en esthète plutôt qu'en amateur de la terre.

Le tableau de la vie religieuse est présenté d'une façon un peu plus conventionnelle, à notre avis, et sans assez montrer comment les tendances mystiques que les propagandes orientales répandent, non seulement affaiblissent sans cesse les positions rationalistes, mais offrent à l'empereur — et c'est le cas de Commode — la tentation d'assumer directement et visiblement pour lui les rôles de sauveur divin, ce à quoi le noble Marc-Aurèle ne pouvait céder. Aussi bien n'est-ce que justice de reconnaître que ces positions rationalistes elles-mêmes se défendaient

trop médiocrement sur le plan scientifique. J'aurais souhaité que M. Parain s'arrêtât plus longtemps sur ces sujets : outre l'appel à l'Égyptien Harnouphis, mieux connu depuis les enquêtes de M. J. Guey, il y a la possibilité que Marc se soit intéressé à un culte d'Hermès-Mercure capable de rapprocher ritualistes et occultistes. Mais, d'une façon générale, il est aussi peu surprenant de voir le parfait stoïcien qu'il a été se montrer aussi conservateur dans la politique religieuse que dans la politique sociale. L'auteur n'est, d'ailleurs, pas injuste pour les « velléités de l'empereur-philosophe ».

Le tout est de savoir si, hormis les fléaux imprévus qui lui rendirent sa tâche si difficile, la peste et la guerre des Barbares, il y eut sous Marc-Aurèle une crise déterminée de l'Empire ou une nette aggravation d'une crise lente aux racines lointaines. Mais convenons que son type de réflexion et d'activité n'était qu'insuffisamment ajusté aux difficultés réelles qu'il a rencontrées.

Jean GAGÉ.

État et classes dans l'Antiquité esclavagiste (Recherches internationales à la lumière du marxisme, n° 2) : Paris, La nouvelle critique, 1957, 242 pages.

Ch. Parain a été le metteur en œuvre de ce « cahier », le deuxième d'une collection dont le titre indique la méthode et l'esprit. Les travaux qu'il a choisis et fait traduire se groupent autour de l'étude de la « société esclavagiste », expression qui, on le sait, dans la perspective adoptée, définit le caractère essentiel de ce que nous appelons « Antiquité ». La variété même de leur provenance géographique est intéressante, autant que celle des sociétés auxquelles ces travaux sont consacrés.

Deux jeunes attachés à l'Institut d'histoire ancienne de l'Université Karl-Marx de Leipzig, R. Günther et G. Schrot, traitent (1956) de *Problèmes théoriques de la société esclavagiste*. Ils relèvent, notamment, l'existence de plusieurs types de sociétés esclavagistes et la non-contemporanéité de leur évolution ici et là.

Kouo Mo-Jo, qui occupe des postes importants en Chine, veut établir la réalité du stade esclavagiste dans l'histoire chinoise et fixer le moment de sa disparition. Dans la conférence ici traduite, qui date de 1950, il place cette disparition au III^e^ siècle avant J.-C., après l'époque des Ts'in. Dans la « présentation » initiale, Ch. Parain nous informe que, depuis, en 1954, il l'a reportée deux siècles plus tôt, au début de la troisième période (Royaumes combattants) de la dynastie des Tcheou. Le débat se poursuit entre historiens chinois.

Vient ensuite un chapitre du livre (Rome, 1955) d'E. Sereni, *Comu-*

nità rurali nell'Italia antica. Il traite de *Différenciation et évolution vers l'État des communautés ligures* à la veille de la conquête romaine. Il exploite au maximum les indications de Tite-Live sur les peuples de la Ligurie actuelle et ceux de Justin sur la région de Massalia ; mais il fait souvent intervenir dans la discussion des renseignements sur les Celtes de Gaule Cisalpine et surtout transalpine.

Suivent trois articles d'historiens soviétiques, parus dans le périodique russe d'histoire ancienne *Vestnik Drevneï Istorii.* Le premier, *Classes et structure de classe dans la société esclavagiste antique,* par S. L. Outchenko, qui dirige la section d'histoire ancienne de l'Institut d'histoire de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S., date de 1951. Brièvement (p. 101-111), il indique en termes généraux le schéma commun et les caractères spécifiques des contradictions de classe à Athènes et à Rome.

Les deux autres proviennent d'une discussion ouverte dans *V. D. I.* de 1953 à 1955, avec conclusion en 1956, sur la chute du régime esclavagiste dans l'empire romain. Dans le mémoire copieux (46 pages) qui a ouvert la série, M^me^ E. M. Chtaerman, après avoir, en 1950, daté du I^er^ siècle avant J.-C. le début de la crise et lui avoir attribué une influence sur l'établissement de la dictature militaire qu'est le régime impérial, le retarde jusqu'à la seconde moitié du II^e^ siècle de notre ère et considère comme décisif le III^e^ siècle : pour elle, « le gouvernement de Constantin ne fut pas une réaction esclavagiste, mais la consécration de la victoire de la nouvelle classe qui dominait sur le plan économique, la classe des gros propriétaires fonciers qui exploitaient le producteur direct, celui-ci étant pourvu de moyens de production et attaché non à un maître, mais à la terre, c'est-à-dire n'étant déjà plus esclave » (p. 155). Au contraire, S. I. Kovalev, dans son mémoire de 1954, qui exprime aussi un repentir sur l'opinion présentée par lui en 1948, étale la révolution sociale du III^e^ au V^e^ siècle et considère comme un de ses facteurs, à côté de l'évolution interne, les invasions barbares. Mais celles-ci expliquent, en outre, par l'interposition du « libre paysan franc », que les vrais rapports féodaux de production, caractéristiques d'une nouvelle société, ne se soient établis que quatre siècles plus tard. La chute de l'Empire romain est donc une révolution antiesclavagiste, certes, mais de caractère archaïque, sans classe dirigeante de la lutte et différente de la révolution bourgeoise et de la révolution prolétarienne.

Enfin, le gros mémoire d'un philologue hongrois, J. Harmatta, traduit des *Acta archaeologica* de Budapest (1952), étudie *La société des Huns au temps d'Attila.* Il voit en elle une société de classe, mais de nature transitoire et ne correspondant pas « aux catégories d'un sys-

tème social établi » : un État, un roi, mais des survivances de l'organisation en clans ; une aristocratie guerrière encore nomade, mais les gens du commun déjà sédentaires ; des esclaves, mais les uns attachés aux nomades selon un type patriarcal, les autres pratiquement assimilés, comme déjà dans l'Empire romain, à la paysannerie.

Ces travaux, souvent abstraits et dogmatiques, se lisent pourtant avec intérêt, tant l'historien de bonne foi est heureux de saisir toute occasion de s'informer sur le mouvement historique, quel que soit le cadre intellectuel où il se produise. Nous devions déjà à Ch. Parain des résumés de travaux soviétiques d'histoire ancienne ; notre dette de reconnaissance s'accroît avec un recueil géographiquement aussi varié. Certes, la méthode de ces auteurs dépayse. Tous partant d'un donné théorique, leur effort ne semble pas avoir pour but d'en contrôler la vérité, mais de chercher la catégorie extérieurement et préalablement définie dans laquelle doivent se ranger les faits qu'ils observent. Toutefois, plus est impressionnante cette unité logique, plus apparaissent remarquables les variations et les controverses. Dès maintenant, Ch. Parain nous apprend que la conclusion de la discussion menée dans *V. D. I.* insiste sur le fait que, « à l'intérieur même de l'Empire, les processus n'ont pas suivi une ligne uniforme dans les différentes provinces » (p. 5), et S. I. Outchenko allait, semble-t-il, plus loin encore (p. 103, n. 7). J'estime, pour ma part, que l'analyse classique du mode de production esclavagiste dépasse singulièrement nos sources, même quand on la restreint (p. 12) à « l'histoire grecque depuis le v^e^ siècle » et à « l'histoire romaine pour l'époque allant environ de l'an 200 avant notre ère à 200 après notre ère ». J'estime aussi que considérer (p. 140) les améliorations juridiques du sort des esclaves à partir du II^e^ siècle de l'Empire comme arrachées par la lutte de ceux-ci contre leurs maîtres, ou bien expliquer la formation de la fédération tribale, puis de l'État des Huns (p. 219-220), par des « conflits de classe de plus en plus aigus », dont les sources ne disent absolument rien, relève encore d'un schématisme qui a la vie très dure. Mais les assauts qu'il subit déjà font croire d'autres assouplissements possibles, même si — car le fond seul importe — ils continuent à s'accompagner de condamnations sommaires et parfaitement injustes contre « l'idéalisme historiographique bourgeois » (p. 81, n. 46), « la science de la bourgeoisie » (p. 101) et « les historiens bourgeois » (p. 113 et 140).

André AYMARD.

Louis HARMAND, *Un aspect social et économique du monde romain : le patronat sur les collectivités publiques, des origines au Bas-Empire*

(Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont) : Presses Universitaires, 1957, 552 pages.

— *Libanius, Discours sur les patronages*, texte traduit, annoté et commenté par Louis HARMAND : Presses Universitaires, 1955, 214 pages.

Le sujet traité dans cette thèse de doctorat était à peu près neuf, puisqu'il n'avait guère été abordé que dans une dissertation allemande (en latin) de 1884 et dans un bref article français de 1889. Il s'agit surtout du patronat de cité, que nous font connaître tant d'inscriptions du Haut-Empire, et c'est à cette période qu'est consacrée la seconde partie de l'ouvrage : après le catalogue de 670 patrons, plus une trentaine ajoutés dans un Appendice (catalogue qui aurait pu être rejeté à la fin du volume), l'auteur étudie le mode de désignation, les circonstances à la suite desquelles on devenait patron, les avantages tirés par le patron et les services rendus par celui-ci. Mais il ne s'est pas contenté de ce travail à base épigraphique, à lui seul fort utile et instructif. Il a voulu également élucider les origines de l'institution et en suivre les prolongements au delà de la belle époque. Aussi une première partie, traitant de l'époque républicaine, aborde-t-elle le problème du « patronat sur les collectivités publiques », rattaché à celui des clientèles en général ; il y a là une étude juridique, distinguant, par exemple, *patrocinium* et *hospitium*, patronat romain et proxénie grecque ; mais ces analyses sont toujours appuyées sur le contexte historique, expliquant cette institution par les événements de la conquête et ceux des guerres civiles. Ici, ce ne sont pas les inscriptions honorifiques qui fournissent des matériaux à l'historien, mais des textes littéraires, de Cicéron principalement, ou les lois municipales comme celle d'Urso. D'autre part, L. Harmand complète son travail par une soixantaine de pages consacrées au Bas-Empire, pour lequel apparaissent d'autres sources (lois du Code Théodosien, œuvres de Libanius et de Salvien) et surtout d'autres conditions politiques et sociales. L'auteur connaît bien ces textes, puisqu'aussi bien il publie comme thèse complémentaire une traduction, largement commentée, du *De patrociniis* de Libanius ; on a cependant l'impression que les chapitres de la troisième partie auraient pu être davantage développés, tout au moins pour ce qui concerne le nouveau *patrocinium vicorum* ou la fonction de *defensor plebis*, en lequel on peut voir le successeur du patron de cité. Il est vrai que les chapitres IV et V de la thèse complémentaire analysent à fond le patronat des *vici* ruraux du IV^e^ siècle à travers le texte de Libanius : à cet égard, ce travail est bien le « complément » de la thèse principale. Quant au patronat byzantin, qui prolonge, assurément, celui du Bas-Empire, et à la féodalité occidentale, on ne saurait reprocher à L. Harmand de

n'en avoir traité que succinctement : il y avait là des problèmes nouveaux que posait une époque nouvelle. Néanmoins, il a tenu à suggérer que la seigneurie féodale découlerait du patronat rural collectif plus que la vassalité du patronat privé : les médiévistes pourront en discuter. Il reste que le patronat de cité avait été « un facteur d'assimilation au temps des conquêtes, un instrument des luttes partisanes à l'époque des guerres civiles, un procédé de rassemblement et d'unification lors de l'avènement de l'Empire et, plus tard, au moment de son apogée, un agent de paix sociale et de concorde, en même temps que l'image symbolique d'une des réussites les plus séduisantes de la civilisation urbaine », avant d'être finalement « un ferment de décomposition et de discorde » (selon les formules bien frappées de l'auteur) ; et de cette institution, que l'on retrouve à toutes les époques de l'histoire romaine, nous avons maintenant une excellente monographie, à laquelle on devra constamment se référer.

Jean-Rémy PALANQUE.

Giovannangelo CAMPOREALE, *La terminologia magistratuale nelle lingue osco-umbre* (*Atti dell'Accademia Toscana di Scienze e Lettere « La Colombaria »*, 1956) : Firenze, Olschki, 1957, 108 pages.

Dans l'introduction de ce mémoire, consacré à l'étude des noms de magistratures en osque et en ombrien, l'auteur répudie heureusement la vieille tradition que Rudolph réaffirmait encore, de façon assez agressive, en 1935 (« Rome est une puissance qui donne tout et ne reçoit rien ») et place le problème sur le terrain déblayé, entre autres, par Rosenberg et, plus récemment, par M. Mazzarino, pour y analyser les effets de cette *koinè* de culture, « ce commun travail constitutionnel dans lequel les innovations et les exigences d'une cité étrusque, latine ou osque ne restent pas sans écho dans les États voisins ». Dans les noms de magistratures osco-ombriens, il distingue trois « filons » : un filon romain, constitué par des emprunts, relativement tardifs, au latin. Aucune trace, en cela, d'une communauté italique primitive, Latins compris. Au fur et à mesure qu'ils entraient dans l'orbite de Rome, et spécialement du III^e^ au I^er^ siècle, les peuples italiques conféraient à leurs propres magistrats des titres romains qui avaient, à leurs yeux, plus de prestige. Ainsi, Tite-Live, XL, 42, 13 (180 av. J.-C.) : *Cumanis... petentibus permissum, ut publice latine loquerentur.* Dans le cas particulier de l'édilité, ils ont emprunté à Rome non seulement le nom (*aidil*, à Pompéi, présente le traitement latin de la dentale sonore aspirée à l'intérieur *-dh-*, à la différence d'*Aefula*), mais la chose. La plupart du temps, ces emprunts ont recouvert une ancienne magistrature

indigène. Le *kvaisstur* d'Abella avait pour homologue à Nola un *meddiss deketasis*. De même encore pour *embratur* (*imperator*), *ligatús* (*legatus*), *senateis* (gén. sing.) — mais ce sénat, que Tite-Live attribue aussi à Capoue, était tout autre chose que le Sénat romain, et une assemblée populaire élue, à l'image, sans doute, des cités grecques de Sicile. Les magistratures de la Table de Bantia, à la fin du IIe siècle, avec leurs préteurs, leurs tribuns de la plèbe, et même les triumvirs (*trium nerum*) qu'y a décelés E. Vetter, marquent la dernière étape de l'assimilation. Un second filon comprend des termes plus ou moins anciens, dont les uns, *keenzstur* (*censor*), *meddiss*, remontent à la période italique, d'autres, *uhtur*, *ner-*, appartiennent peut-être à l'héritage indo-européen. Comme ces noms n'apparaissent épigraphiquement que mêlés aux emprunts de la première catégorie, et contemporains de la romanisation de l'Italie, il est difficile de déterminer la compétence originelle des magistratures qu'ils désignaient. La longue controverse sur les pouvoirs du *meddix* est loin d'être close, malgré la bonne mise au point qu'en donne ici M. Camporeale. Enfin, un troisième filon, essentiellement représenté par les *marones* d'Assise et de Foligno, atteste les contacts qui eurent lieu à date historique entre les Étrusques et les Ombriens et l'influence des premiers sur les seconds. Au total, un petit livre nourri de faits et d'idées, bien composé, très clair, et un exemple parfaitement réussi de ce que peut la collaboration de la linguistique et de l'étude du droit public.

Jacques HEURGON.

Ugo COLI, *Tribù e centurie dell'antica Repubblica romana* (extrait de *Studia et Documenta Historiae et Iuris*, XXI, 1955, p. 181-222) : Roma, Apollinaris.

Contrairement à l'opinion régnante, M. Coli veut établir que, à Rome, l'organisation centuriate s'est faite en une fois et que, dès l'origine, elle comprenait des *iuniores* et des *seniores*. Organisation militaire et organisation politique étaient semblables, car, à Rome, peuple et armée étaient identiques. L'assemblée était constituée non seulement par le recrutement annuel (dont ne faisaient partie que les *iuniores*), mais encore par tous ceux qui étaient capables de porter les armes. La centurie servienne comprenait 100 hommes en campagne, comme formation militaire et comme cadre. L'effectif des fantassins de l'armée centuriate correspond à l'effectif d'infanterie de 4 légions, sauf un excédent de 200 fantassins de Ve classe (50 *accensi* aux 50 centurions de chaque légion). Douze centuries fournissaient la cavalerie de ligne. La légion même est postérieure à l'époque royale (Tite-Live commet un anachronisme). Sa formation, issue de la répartition des *iuniores* en 2 légions de

4.250 fantassins, remonterait à 405 av. J.-C., au début du siège de Véies, quand le nombre des tribuns consulaires se stabilisera à 6 et l'*aes militare* sera institué. Or, l'armée régulière de la République fut de 2 légions.

Les tribus, à part les trois primitives, *Ramnes*, *Tities*, *Luceres*, sont plus récentes ; celles qui forment des circonscriptions topographiques appartiennent à la République. Les 16 tribus rustiques qui portent le nom d'une *gens* ont précédé les 4 tribus urbaines (p. 195, contrairement à Mommsen, *Droit public*, VI, 1, p. 187 = *Staatsrecht*, III³, p. 166). Les quatre régions de Rome, division datant de la royauté, deviennent les 4 tribus urbaines en 471, quand l'élection des tribuns de la plèbe fut transférée de l'assemblée curiate aux comices tributes. Au moment où l'organisation centuriate fut introduite, le *populus Romanus* était réparti en 20 tribus. Or, l'organisation centuriate reflète un rapport numérique avec 20. Ainsi chaque tribu devait fournir à l'armée centuriate un contingent égal de fantassins.

Dès les origines, tribus et centuries sont solidaires : à la base du cens se trouve la tribu, marque de la citoyenneté. Pour égaler l'effectif de l'armée centuriate, compte tenu des surnuméraires, chaque tribu devait fournir 1.000 hommes (500 *iuniores* et 500 *seniores*), au total, 20.000, 175 centuries seulement, car les surnuméraires ne comptaient pas. C'est pourquoi la légion comptait 4.250 hommes, tout en ayant un effectif de 5.000. Les centuries étaient une unité tactique avant la disposition par manipules, leur nombre et celui des légions étaient proportionnels (2 légions = 175 centuries, 8 légions = 350 centuries).

L'organisation centuriate amalgame les parties diverses de la cité pour les unifier en une entité nouvelle, le *populus Romanus*. La tribu servienne présentait des divisions fondées sur le cens et sur l'âge. Elle n'arrivait, dans les classes II-V, qu'à fournir, tant pour les *iuniores* que pour les *seniores*, qu'une fraction de centurie. Le contingent de chaque tribu n'avait pas nécessairement un commandant. Le vote se faisait par tribu. Les citoyens recensés parmi les cavaliers votaient dans les centuries de cavaliers, les *fabri* dans celles des *fabri*, et ainsi de suite.

Le rapport entre tribu et centurie va changer avec l'augmentation des tribus. En 449 av. J.-C. fut créée la XXI^e^ tribu ; on procéda à un nouveau recensement en vue de la nouvelle organisation. Cela coïncide avec l'institution de la censure. Les rapports tribus-centuries changent, mais non sensiblement. A l'armée, les 500 *iuniores*, dont 425 entraient dans les centuries militaires, furent probablement employés hors de la division des *iuniores* et affectés à la défense de la ville, renforçant les *seniores* des tribus urbaines.

Pour les comices, malgré la réorganisation, le respect fétichiste des traditions maintint le nombre de Servius Tullius, 193 centuries. Le total

des centuries d'infanterie, qui, avec l'apport de la XXI^e^ tribu, aurait dû monter à 178,50 (850 × 21), resta à 170. On évita tout changement en associant, dans le vote, la nouvelle tribu à une des précédentes choisie par le sort. Quand les surnuméraires eurent été adjoints à la V^e^ classe et que chaque tribu comprenait 10 centuries de fantassins, après l'augmentation des tribus à 35, en 241 av. J.-C., l'armée romaine comprenait, outre les 18 centuries de cavalerie, 350 centuries, dont 10 de spécialistes (*fabri*, *liticines*, etc.) et 340 de fantassins. Les centuries d'infanterie (170 × 2), celles des *fabri*, etc. (5 × 2), ont exactement doublé : il y a 8 légions de 4.250 fantassins (= 34.000), dont 4 de *iuniores* et 4 de *seniores*, chacune avec sa quote-part de spécialistes (125 × 8 = 1.000). Il n'y a plus d'hommes *extra numerum*, car les 1.000 hommes des 35 tribus sont entièrement incorporés dans les centuries. Les 35 tribus comprennent 350 centuries et 35.000 hommes.

La réforme consista dans l'encadrement à l'intérieur des centuries des hommes non armés, de manière à ce que le nombre des centuries correspondît au total des contingents fournis par les tribus. Elle est due peut-être à l'initiative d'Appius Claudius Caecus, censeur de 312-310, qui, en supprimant l'obligation d'avoir une propriété dans la tribu à laquelle le citoyen était rattaché, aurait rendu possible à chacun le choix de celle-ci. En abaissant le minimum du cens exigible pour la V^e^ classe, il aurait renforcé de tous les propriétaires d'une fortune inférieure à 11.000 et supérieure à 4.000 as cette dernière, qui représente ainsi les 30 % des contingents additionnés. La même proportion se retrouvait aux comices où, bien que les riches eussent la prépondérance, le caractère démocratique était plus accentué.

Que se passa-t-il aux comices, restés au nombre traditionnel de 175 centuries, quand la V^e^ classe eut ses centuries augmentées par l'admission des surnuméraires? Dans la I^re^ classe, le nombre de centuries (70) était exactement divisible par celui des tribus (35) et à chaque tribu correspondait 1 centurie de *iuniores* et 1 de *seniores*. Dans les autres classes (II-IV), les 35 tribus disposaient de 17,50 centuries (8,75 de *iuniores* + 8,75 de *seniores*). Il fallait que respectivement les *iuniores* et les *seniores* des 4 tribus votent ensemble dans une centurie de *iuniores* et dans une centurie de *seniores*.

Des réformes — dont celle de Marius — firent disparaître l'organisation militaire centuriate. Mais les centuries subsistèrent comme cadres électoraux des comices. La I^re^ classe exceptée, ce n'étaient plus que des abstractions, représentées par les 193 corbeilles où les citoyens d'une tribu venaient déposer leur suffrage.

Vis-à-vis de cette reconstitution savante, fine, aux pièces bien agencées, comment les textes se comportent-ils? M. Coli ne dissimule pas les

difficultés. Le rapport tribu-centurie est attesté (Polyb., VI, 14, 7. Liv., XXVI, 22, 13 ; XXVII, 6, 3 ; XXIX, 37, 13. Cic., *Planc.*, 49, etc.), et dès les origines. La réforme du IIIe siècle n'est qu'un mirage : les textes ont été mal interprétés. Le principal, celui de Tite-Live, I, 43, qui écrivait à une époque où n'apparaissait plus le rapport entre 4 tribus et 170 ou 193 centuries, ne nie pas l'existence de ce rapport à l'origine : il l'exclut pour les 4 tribus seulement (ce qui, du reste, est faux). Autre pierre d'achoppement, le sens du passage : *nec mirari oportet hunc ordinem qui nunc est post expletas quinque et triginta tribus, duplicato earum numero centuriis iuniorum seniorumque, ad institutam ab Ser. Tullio summam non convenire.* Trad. G. Baillet : « Ne nous étonnons pas si notre organisation actuelle, avec ses trente-cinq tribus et le nombre deux fois plus grand de ses centuries de jeunes gens et d'hommes âgés, ne correspond plus au nombre fixé par Servius Tullius ». M. Coli estime que le texte est corrompu. Il propose de lire non *duplicato*, mais *decuplicato* : l'augmentation des tribus à 35 aurait eu comme conséquence de décupler ($10 \times 35 = 350$) le nombre des centuries de *iuniores* et de *seniores*. Malheureusement, le verbe *decuplicare*, si logique que soit sa restitution d'après *octuplicare* (IV, 24, 7), reste un hapax ! Pas trace dans le *Thesaurus l. l.* ! Le verbe *decuplare* lui-même n'est pas attesté en latin classique (*Thes.*, V, 1, 222, 56 et suiv.). Le texte de Tite-Live ne souffre pas les manipulations de M. Coli. L'autre, Cic., *Rep.*, II, 22, 39, interprété sans prévention, en fixant la majorité à 97 centuries ($12 + 6 + 70 + 1 + 8$), donne bien implicitement un total de 193 centuries (97×2 moins 1).

Intimement liées dès l'origine, tribus et centuries retrouvèrent, en 241 av. J.-C., un équilibre qui s'était altéré depuis la création de la XXIe tribu. Pendant que l'augmentation des tribus entraînait corrélativement celle des centuries, le nombre des centuries votantes aux comices restait immuable. Par des combinaisons compliquées, on répartissait dans les votantes les centuries effectives. Avec le nombre de 35 tribus, après la disparition des surnuméraires absorbés dans l'armée centuriate, les 350 centuries forment un ensemble équilibré entre les contingents fixes de la tribu (1.000), le nombre des centuries effectives (350) et celui des centuries de vote (175). Le rétablissement opéré, les Romains ne voulaient pas troubler cette harmonie. Malgré l'accroissement du peuple, ils ne créeront plus de tribu nouvelle à partir de 241.

Nous ne pouvons mieux rendre hommage à ces pages denses et lucides qu'en les résumant aussi fidèlement que possible[1]. M. Coli ne dissimule

1. Étant donné l'importance des indications techniques, je crois utile de relever les *errata* suivants pour prévenir des hésitations : P. 198, deuxième total : 425 ; l. 12 du texte, commencer la citation par *neque*. P. 204, l. 22 : (Polyb.), 6, 19. P. 218, 7e ligne du § 24 (Appien,

pas les difficultés : la tradition littéraire, tantôt favorable, tantôt contraire à son interprétation. Tite-Live donne le « bon » renseignement ou « anticipe » selon les besoins de la cause ! Du reste, l'incohérence est manifeste en maints endroits. Faut-il incriminer la transmission manuscrite et, par conséquent, « corriger » le texte? Les erreurs ne remontent-elles pas au comportement de l'écrivain devant les détails techniques? Il est souvent impossible d'accorder les résultats de la théorie la mieux bâtie avec les témoignages littéraires des anciens, déformés ne serait-ce que par la rédaction et le souci de l'art. Sans compter que Tite-Live pouvait se complaire à des rapprochements que nous ne sentons pas.

Aucune lecture de Tite-Live ou du *De Republica* de Cicéron n'est concevable sans ce travail indispensable non seulement à l'historien, mais encore au philologue. Tous deux constateront que les éditions et les traductions modernes doivent être utilisées avec esprit critique lorsqu'il s'agit de reconstituer des *realia*. Sous la conduite de M. Coli, ils entreprendront des améliorations immédiates.

J. Béranger.

W. G. Sinningen, *The officium of the urban prefecture during the later Roman Empire* (*American Academy in Rome, Papers and monographs*, vol. XVII) : 1957, 123 pages.

En 1922, E. Stein publiait ses importantes recherches sur les bureaux de la Préfecture du Prétoire du Bas-Empire. C'est un travail analogue qu'a voulu entreprendre W. G. Sinningen, sous la direction d'un des savants qui aujourd'hui connaissent le mieux l'administration du Bas-Empire, A. E. Boak. L'intention était d'autant plus louable qu'elle devait conduire à d'utiles comparaisons entre le personnel de deux administrations qui étaient également importantes, mais qu'opposaient traditions, intérêts et milieux sociaux. Était-ce, cependant, une raison de limiter à de trop brèves remarques l'examen des conditions du recrutement et de l'avancement? On nous cite deux constitutions du Code Théodosien qu'un siècle sépare, sans formuler la moindre interprétation ; il en est de même pour les traitements et les effectifs. On passe ensuite en revue les différents fonctionnaires des services préfectoraux, le *princeps officii*, qui est comme le secrétaire général de la Préfecture de la Ville et qui demeure en fonctions, alors que les préfets changent presque chaque année au IVe siècle. Viennent ensuite le *cornicularius*,

B. c.) : *1*, 59, et dernière ligne (Cic., *Rep.*) : 2, 22, *39*. P. 221, l. 2, avant-dernier chiffre 51, *50* et l. 4, lire : « ... delle *104* votassero... ». Pour l'état de la question et une vue générale, on comparera le travail novateur de M. Coli avec celui, plus conformiste, de U. von Lübtow, *Das römische Volk, sein Staat und sein Recht*, Frankfurt am Main, Klostermann, 155, p. 52-82 .

qui est le second personnage de l'*officium* (on aimerait savoir pourquoi), le *primiscrinius*, sur lequel W. Ensslin a dit en 1956 dans le *Pauly-Wissowa* tout le nécessaire, les *promoti*, qui sont des chefs de bureaux, puis la foule des *adjutores*, *cartularii*, *nomenclatores*, *exceptores*, *censuales* (lesquels sont de simples rédacteurs des bureaux financiers). Les derniers chapitres traitent de certaines transformations qui, à vrai dire, affectent plus l'histoire de la Préfecture de la Ville que celle de ses bureaux : ainsi la disparition des cohortes urbaines et des vigiles, que W. G. Sinningen date de la fin du règne de Constantin, alors qu'on doit y voir des faits postérieurs de vingt ou trente ans, ainsi que le montrera A. Chastagnol dans l'ouvrage qu'il achève sur la Préfecture de la Ville au IV^e^ siècle.

Ce livre ne me paraît guère faire avancer la science, car il n'ébranle ni ne complète ce que E. Stein et surtout W. Ensslin ont dit des différents fonctionnaires de la Préfecture de la Ville. Mais il rassemble commodément l'essentiel des conclusions auxquelles ces savants sont arrivés. Peut-être une méthode plus rigoureuse, visant plus à discuter les textes qu'à recueillir les opinions, aurait-elle été plus féconde. Certains traits de l'évolution d'une administration, qui ne peut être restée la même en deux siècles si pleins d'événements, auraient été plus apparents si, derrière la sèche nomenclature des fonctions, on avait vu fonctionner les services. Mais les hommes sont étrangement absents de cette monographie. Comme par un parti pris d'austérité, toute couleur est bannie : croirait-on que, de l'émeute de 356, où on vit le préfet Leontius lâché au moment critique par son *officium*, on n'ait guère pris dans Ammien qu'une référence, et que des lettres d'Honorius et de Symmaque sur la querelle qui, en 418-419, opposa si vivement deux candidats à la papauté, Boniface et Eulalius, rien ne soit passé de vivant dans les sèches indications qui occupent quelques pages du chapitre X? Ce livre met sous nos yeux les rouages de l'administration d'une capitale déchue, abandonnée, déchirée par les factions politiques et religieuses, mais d'autant plus difficile à gouverner ; on nous les présente démontés, séparés, disloqués. On ne sait plus qui leur donnait la vie, comment ils ont obéi à l'impulsion de leurs chefs successifs, des chrétiens comme des païens, des créatures du pouvoir impérial comme des fiers représentants de l'antique aristocratie sénatoriale. L'administration que dirigea un Symmaque est devant nous comme frappée de mort.

A vrai dire, pour lui rendre une vie authentique, il convenait d'étudier l'*officium* des Préfets de la Ville en fonction des différents services publics et surtout dans le déroulement d'une histoire où les chefs de l'administration ont des noms. C'est ce que ne manquera pas de faire A. Chastagnol dans l'ouvrage d'ensemble qu'il achève.

W. Seston.

Georgius SCHNAYDER, *De antiquorum hominum taciturnitate et tacendo* (Travaux de la Société des Sciences et des Lettres de Wroclaw, série A, n° 56) : Wroclaw, 1956, 1 vol. in-8°, 55 pages.

Étrange travail, formé de deux dissertations juxtaposées et dont la première est consacrée à une « histoire de la mauvaise foi » : tout ce que les auteurs anciens ont tu volontairement ou involontairement. Cela commence avec la « malignité d'Hérodote », qui dissimulait, pour de l'argent, les actions peu brillantes des Athéniens, mais aussi ne disait rien ou presque rien de l'espace de temps qui s'écoula entre Marathon et l'expédition de Xerxès. Puis vient Xénophon, au silence « opportuniste ». Après les historiens, voici Euripide, Aristote, qui ne cite pas Démosthène, sans doute pour ne pas déplaire à Philippe, et enfin Théophraste, mis lui aussi en accusation. Chez les Romains, la raison d'État a entraîné maints silences des historiens : Fabius Pictor dissimulait, parmi les causes de la seconde guerre punique, l'occupation de Messine. Il est ensuite question de Salluste, à propos du rôle de César dans la conjuration de 63 — mais, chose étrange, non de César lui-même, qui, pourtant, a commis bien des péchés par prétérition.

Le centre de la dissertation est occupé par les conséquences de la lutte des classes sur la véracité des historiens, des poètes et de philosophes.

La seconde dissertation traite du silence comme valeur morale : chez les sophistes, chez les pythagoriciens, chez les rhéteurs, pour qui il devient moyen d'expression.

Tel est ce travail, au sujet assez mal défini, qui rassemble un nombre considérable de citations et de textes, mais où l'on cherche en vain une intention et la position d'un problème. Il rendra des services chaque fois que l'on aura besoin d'interpréter quelque texte où apparaît le mot *tacere*, en suggérant des rapprochements, mais on n'y cherchera pas une doctrine du « silence », ni même ce que l'on se serait attendu à y trouver, une étude du silence rituel, qui aurait peut-être pu fournir un point de départ et un principe d'unité pour la recherche.

Pierre GRIMAL.

T. KLEBERG, *Hôtels, restaurants et cabarets dans l'antiquité romaine. Études historiques et philologiques* (Bibliotheca Ekmaniana Univ. Upsal., 61) : Uppsala, Almqvist & Wiksell (Genève, Droz), 1957, 163 pages, 20 cour.

On ne saurait dire trop de bien de cet ouvrage, qui est de qualité encyclopédique et trouve le moyen de joindre l'agréable à l'utile. Il est le développement d'une thèse de doctorat publiée en 1934 par l'auteur en

suédois (cf. cette *Revue*, t. XIII, p. 429), mais il s'est enrichi, depuis sa forme première, d'un considérable supplément de documentation, grâce à des voyages personnels, au dépouillement de rapports de fouilles et à la consultation prolongée des fichiers du Thesaurus.

La partie archéologique, pour laquelle l'auteur trouvait peu de secours dans les publications récentes, révèle un travail d'enquête et d'interprétation poursuivi jusque dans le menu détail, qui enrichirait d'un nouveau chapitre les meilleurs ouvrages récents sur la vie romaine, comme ceux de MM. Carcopino et Paoli ; la partie philologique ne néglige aucun des problèmes que pose le relevé des termes : rapports étrangement complexes entre *popa* (prêtre subalterne) et *popina* (voir note 47), entre les doublets *caupo* et *copa*, entre le latin *coquina* et le répondant osque *popina*, rapprochement établi par les anciens entre *copa* et καπηλεῖον (cf. l'étrange *cauponantes bellum* d'Ennius en regard du καπηλεύειν τὴν μάχην d'Eschyle, avec la curieuse survie de la locution dans les textes chrétiens, p. 4), autre rapprochement (populaire) établi entre *popina* et le grec προπῖνα (p. 16), double sens de *caupona* (l'auberge et sa tenancière), double valeur de *caupo*, masculin et féminin (p. 124), rapport (très douteux !) entre *taberna* et *trabs* (p. 19), alors que n'est pas mentionnée l'hypothèse d'un rapport possible entre *taberna* (étrusque, ou, en tout cas, italique) et *tabula* (cf. *cauus* et *cauerna*).

Le secours fourni par les textes épigraphiques et littéraires ou les gloses est abondamment exploité (cf., par exemple, p. 20, 74 ss., 87, 99 ss.).

Il est difficile de relever des incertitudes d'interprétation (p. 30, le *uncta popina* d'Horace me paraît être une « auberge poisseuse »), ou des lapsus de présentation (p. 125, je pense qu'il faut lire « Thédenat » ; p. 30, *angelus* a pris la place d'*angulus*). Enfin, il convient de féliciter l'auteur d'avoir adopté pour cette refonte d'un original suédois une langue de diffusion qui ménagera à l'ouvrage l'audition qu'il mérite.

J. Marouzeau.

U. E. Paoli, *Cane del popolo. Uomini e cose del mondo antico* : Firenze, Le Monnier, 1957, 644 pages, 3.500 lires.

Sous ce titre étrange, inspiré de la qualification de κύων τοῦ δήμου appliquée à Aristogiton par Démosthène et Théophraste (cf. p. 190 et 244, n. 2), se présente la seconde édition du recueil publié par l'auteur en 1947 sous le titre « Uomini e cose del mondo antico », remanié et considérablement augmenté par l'adjonction d'articles publiés çà et là.

Un « Discorso preliminare » (p. XII-XX) explique le propos de l'auteur, qui est de replacer certains épisodes ou aspects de l'antiquité dans

leur milieu vivant, en les entourant de circonstances imaginées, mais rigoureusement conformes à la réalité historique (attestée par les références incluses dans d'innombrables notes et par les documents qui illustrent abondamment le volume).

Comme il s'agit d'un recueil d'articles sur des sujets disparates, je me borne à relever ici les titres des articles relatifs à l'Antiquité romaine : P. 341 : Catone il censore ; 359 : Catilina ; 391 : L'avventura di Clodio ; 411 : Amori nel gran mondo (Clodia) ; 435 : I tre mariti di Sassia (d'après le *Pro Cluentio*) ; 465 : Aulo Irzio (d'après les lettres de Cicéron) ; 473 : Velleio Patercolo ; 485 : Il figlio del liberto (Horace) ; 525 : L'amico delle donne (Ovide) ; 549 : Il poeta di Roma vivente (Martial) ; 569 : Lo spirito di Proteo ; 609 : L'apparizione (Comment Apollonius de Tyane sauva sa ville) ; 621 : Il maleficio entra dalla porta.

J. Marouzeau.

Histoire des religions.

Georges Dumézil, *Déesses latines et mythes védiques* (Collection « Latomus », vol. XXV) : Bruxelles (Berchen), Latomus, 1956, 124 pages.

Après avoir, dès 1938, montré que la structure cosmique et sociale du monde indo-européen était tripartie (souveraineté magico-religieuse, force physique et guerrière, fécondité et richesse), M. Dumézil s'est appliqué, dans une série d'ouvrages importants, à définir l'économie interne de chacune des trois fonctions. Mais il savait bien, au départ, que, pour être fondamentale, cette tripartition ne couvrait pas l'ensemble du culte et des divinités. C'est sur ces « provinces périphériques ou autonomes » que portent, après d'autres [1], les quatre études réunies sous le titre indiqué ici. Chacune a la forme d'un diptyque : sur le volet de gauche (a), le dossier d'une déesse romaine ou latine ; sur le volet de droite (b), celui d'une personne ou d'un mythe indien homologues. En voici l'essentiel :

I. *Mater Matuta* (p. 9-43) [2]. — *a)* A la fête de Mater Matuta, le 11 juin, les matrones romaines accomplissaient deux rites singuliers que rapporte Plutarque (*Vie de Camille*, 5, 2 ; *Questions romaines*, 16 et 17 ; voir aussi *Moralia*, 492 D, et Ovide, *Fastes*, 6, 551-561) : faisant entrer une servante dans l'enceinte sacrée du temple, elles la fustigeaient, puis la jetaient dehors ; d'autre part, elles portaient dans leurs bras et traitaient avec égards, au cours de la cérémonie, les enfants de leurs sœurs (et non leurs propres enfants).

1. Voir, par exemple, sur les divinités trivalentes, c'est-à-dire omnivalentes : *Iuno S. M. R.*, *Eranos*, 52, 1954, p. 105-119 ; *Le trio des Macha*, *R. H. R.*, 146, 1954, p. 5-17.

2. Une première version de cette partie a paru ici : t. XXXIII, 1955, p. 140-151.